

Conseil Municipal du 23 mai 2025

Synthèses et Informations

Absent excusé : Bernard Billod-Morel
Absent : Fabien Royer



DELIBERATIONS



Bilan de la concertation réalisée dans le cadre du PLU :

Les modalités de la concertation ont toutes été mises en œuvre par la Commune. Le projet a été soumis à la concertation pendant une période jugée suffisante et adaptée.

Les modalités de communication des remarques permettaient une mobilisation de tous les habitants, même de ceux qui ne pouvaient pas se déplacer ou n'étaient pas présents pendant les jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le registre et l'ensemble des modalités de la concertation n'ont donc pas fait apparaître d'opposition généralisée au projet.

Dans l'ensemble les élus ont cherché à prendre en compte et répondre, du mieux possible et dans le respect de la concertation, aux remarques formulées. Des précisions seront détaillées dans la rédaction des choix retenus.

Le Conseil Municipal tire un bilan globalement favorable de la concertation au motif que cette dernière a été correctement exécutée et qu'elle a permis une pleine et entière participation du public à la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme.

Le document est disponible en mairie.



Arrêt du Plan Local d'Urbanisme suite au bilan de concertation :

Le dossier à arrêter, consultable en mairie, intègre les ajustements apportés au dossier soumis à la concertation tels qu'actés dans le cadre du bilan de la concertation. Il intègre également les modifications portées à l'attention de la population lors de la note de concertation jointe au dossier de concertation d'octobre 2024.



Affectation du résultat avec le résultat cumulé du budget ASA Côtes Dessous

Après avoir examiné le compte administratif et effectué le versement de 22 204 € du budget de l'ASA sur le budget communal, constatant qu'il fait toujours apparaître un excédent de fonctionnement, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement avec le comme suit :

| | Budget Commune |
|----------------------------|----------------|
| Excédent de fonctionnement | + 409 103.44 |
| Besoin de financement | 160 814.48 |
| Report de fonctionnement | + 226 084.74 |



Conventions Soliha :

Le Conseil Municipal accepte de signer les conventions de mission d'assistance administrative pour la constitution des dossiers de demande de subvention pour les travaux de réhabilitation énergétique du bâtiment de l'ancienne poste avec la création d'un logement.

Le montant de la prestation s'élève à 4 800 € TTC.



Création et suppression du poste d'adjoint technique :

Le Conseil Municipal décide d'augmenter la quotité horaire à 25 heures hebdomadaires, de l'adjoint technique de la commune. Les heures attribuées précédemment ne sont plus suffisantes pour s'occuper de l'entretien des espaces verts, effectuer divers travaux dans les bâtiments communaux et le ménage de la mairie suite à la démission de l'agent chargée de cette mission.



Demande de subvention au Département :

Lucien Benméhal, maître d'œuvre présente au Conseil Municipal des travaux d'aménagement et de renforcement de voirie envisagés en 2025 sur la Route du Chauffour et de Surmont.

Il présente le devis estimatif dont le montant s'élève à 96 656.00. € HT.

La maîtrise d'œuvre quant à elle, est de 7 200 € HT.

Après avoir pris connaissance des divers devis reçus, le Conseil Municipal, sous réserve de l'accord de la subvention du Département, décide de retenir l'entreprise COLAS dont le montant des travaux est fixé à 75 057.00 € HT.

¤ ¤ ¤ DIVERS ¤ ¤ ¤

La demande de subvention DETR pour les travaux de voirie de la voie communale de Fuesse a été acceptée pour 15 548 €.

¤ ¤ ¤ INFOS ¤ ¤ ¤

Affouage : 4 à 5 portions d'affouage à 23 € le stère, en bordure de route, sont proposées aux personnes âgées de plus de 65.

Elles sont situées à La Joux, Carrière de Fuesse, La Roche Chauvilliers.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire en mairie avant le 30 juin.